27 septembre 2005 **05.163**

Interpellation du groupe PopVertsSol

Intervention policière chez Emmaüs

Nous avons été informés par la presse de l'intervention de la police neuchâteloise à Emmaüs. Cette communauté, de longue date établie dans notre canton, y effectue un travail utile et très apprécié. Des laissés-pour-compte sont intégrés et peuvent retisser des liens sociaux. Cette communauté, créée par l'Abbé Pierre, est présente dans plusieurs pays européens et son action n'a rien à voir avec le marché du travail traditionnel. C'est un lieu de vie et d'espoir.

Nous ne comprenons pas la violence de l'intervention policière, accompagnée de paroles déplacées à l'encontre de ces personnes. Des compagnons d'Emmaüs menottés et expulsés comme s'il s'agissait de dangereux gangsters. Comment un tel dérapage est-il possible?

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

– pourquoi la police est intervenue chez Emmaüs alors qu'une rencontre était agendée au 12 octobre 2005 pour régler la question du statut des compagnons;
– si cette intervention démesurée est une décision de la police? Le Conseil d'Etat était-il au courant de cette opération;
– ce qu'il pense de l'attitude de la police;
– pourquoi un Bolivien, vivant depuis cinq ans dans la région, a été mis dans un avion dans les 24 heures? Est-ce une décision de police? De justice? Sur quelle base a-t-elle été exécutée avec tant de précipitation;
– à quoi riment les expulsions multiples de ressortissants européens, sans aucun jugement;
– si les opérations policières spectaculaires font partie désormais des nouvelles pratiques de la police cantonale;
– comment il estime l'impact de cette opération policière sur l'image du canton;
– s'il est toujours d'avis qu'il faut traiter avec humanité les réfugiés et les sans-papiers? Si oui, comment entend-il concrétiser cette volonté?

Il y a lieu d'analyser cette intervention policière et d'en discuter au Grand Conseil, car c'est l'avenir de notre canton qui est en jeu.

L'urgence est demandée

Signataires: M. Ebel, D. de la Reussille, D. Angst, Y. Stalder, J.-P. Veya, A. Bringolf, B. Horisberger, L. Boegli, J.-C. Pedroli, L. Debrot, M.-F. Monnier Douard, P.-A. Thiébaud, V. Pantillon et Patrick Erard.